

135/20

CD/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 31 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mars deux mille vingt-deux à 19 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Rémy LE MEUR ; Françoise NORMAND ; Annick LE GALL ; Marc LEFEVRE ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Paul UGUEN ; Cyrielle MOY ; Sonia FLOCH
Absents : Éric CLOAREC ; Florent Le Hervé
Procurations : Éric CLOAREC donne pouvoir à Chantal Colléou ; Florent Le Hervé donne pouvoir à Eric Le Scanff
Secrétaire de séance : Cyrielle Moy
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2022

Objet : ADMR : subvention et loyer

Madame la première adjointe explique aux membres du conseil municipal avoir reçu une demande de subvention de la part de l'ADMR.

Madame la première adjointe précise que vu l'engagement social de cette association, il est proposé le montant de subvention suivant :

	2019	2020	2021
ADMR (région de Morlaix)	500 €	500 €	500 €

Madame la première adjointe précise que l'association loue un local sur la commune de Guerlesquin, dont le loyer annuel s'élevait à 1200 euros. Soit, en tenant compte du montant de la subvention, un reste à charge pour l'association qui est de 700 euros.

Madame la première adjointe propose de diminuer ce loyer annuel à 600 euros, soit en tenant compte du montant de la subvention proposée, un reste à charge pour l'association qui serait de 100 euros.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide :

- Un montant de subvention inchangé, soit 500 euros
- Un loyer annuel qui s'élève à 600 euros

Pour extrait conforme,
Pour Le Maire empêché
La Première adjointe,
Christiane Dugay

